

**1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE**

Nom du produit : IPCO C-ZONE  
N° De Code du Produit: 33580  
Utilisation du produit : Produits agrochimiques/Herbicide  
Fabricant/Fournisseur : LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE  
945, rue Marion  
Winnipeg, Manitoba  
R2J 0K7  
[www.ipco.ca](http://www.ipco.ca)  
Entrée en vigueur : 14/01/2020

**2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

Cancérogénicité : Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200):  
Toxicité par aspiration : Catégorie 2  
Catégorie 1

Pictogrammes :



Mot de signalisation : Danger!  
Mentions de danger : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Mises en garde : Prévention : Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Réponse : En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.  
Entreposage : Garder sous clef.  
Élimination : Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette.  
HNOC (danger non classé autrement) : Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.  
Autres informations: Peut être nocif en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

**3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Famille chimique : Triazolinones.

COMPOSANT	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT CAS	% (W/W)
Carfentrazone-éthyle	128639-02-1	21.9%

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 14/01/2020

PCP#33580

Page 1 de 10

Naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	<70%
2-Methylnaphthalene	91-57-6	<30%
1-Methylnaphthalene	90-12-0	<20%
n-Butanol	71-36-3	1-5%
Naphtalène	91-20-3	0.1-1%

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'est pas divulgué car ceci constitue un secret commercial.

#### 4 : PREMIERS SOINS

Si inhalé :	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, contactez les services d'urgence; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Contact oculaire :	Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever au bout des 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Ingestion :	Appelez un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne donnez pas un liquide à boire à la personne. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus
Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés:	Effets sur le système nerveux central. Gastrointestinal effects.
Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant:	Le traitement est symptomatique et consiste en un traitement de soutien. Contient du distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

#### 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés :	Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Poudre sèche.
Dangers spécifiques du produit :	Légèrement combustible. Peut brûler à des températures élevées.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers :	Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent.
Données sur les risques d'explosion :	<u>Sensibilité aux chocs</u> : Aucun renseignement disponible. <u>Sensibilité aux décharges électrostatiques</u> : Aucun renseignement disponible.

#### 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions personnelles :	Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
Mesures de	Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :14/01/2020

PCP#33580

Page 2 de 10

précautions  
environnementales :

par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts.

Méthodes de  
confinement de  
nettoyage:

Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Nettoyer et neutraliser la zone de déversement, les outils et l'équipement en lavant avec de l'eau et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

**7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

Manutention :

Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.

Entreposage :

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.

Produits incompatibles :

Agents oxydants forts

**8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Paramètres de contrôle:

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
2-Methylnaphthalene (91-57-6)	TWA: 0.5 ppm	-	-	Mexico: TWA 0.5 ppm
Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-
1-Methylnaphthalene (90-12-0)	TWA: 0.5 ppm	-	-	Mexico: TWA 0.5 ppm
n-Butanol (71-36-3)	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 300 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 1400 ppm Ceiling: 50 ppm Ceiling: 150 mg/m <sup>3</sup>	Mexico: TWA 20 ppm
Naphtalène* (91-20-3)	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m <sup>3</sup>	Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 50 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 15 ppm
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
2-Methylnaphthalene (91-57-6)	TWA: 0.5 ppm Skin	-	TWA: 0.5 ppm  Skin	-
1-Methylnaphthalene (90-12-0)	TWA: 0.5 ppm Skin	-	TWA: 0.5 ppm  Skin	-
n-Butanol (71-36-3)	TWA: 15 ppm Ceiling: 30 ppm	Ceiling: 50 ppm Ceiling: 152 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm TWA: 60 mg/m <sup>3</sup>
Naphtalène (91-20-3)	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm  Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m <sup>3</sup> Skin

Mesures d'ingénierie :

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

Protection respiratoire :

Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation, veuillez utiliser un masque à filtre.

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :14/01/2020

PCP#33580

Page 3 de 10

Protection des mains :	Gants de protection. S'il vous plaît respecter les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Protection des yeux/du visage:	En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.
Protection de la peau et :	Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants.
Mesures d'hygiène :	De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver la peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.
Informations générales:	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés.

## 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Brun orange Liquide
État physique:	Liquide
Couleur:	Brun orange
Odeur:	Aromatique
Seuil olfactif :	Pas de donnée disponible
pH :	5.3 (solution à 1 %)
Point de Fusion /fourchette :	Pas de donnée disponible
Point d'ignition :	75.6 °C / 168.08 °F vase clos
Taux d'évaporation (acétate de butyle=1	Pas de donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	
Inflammabilité (liquides) :	Pas de donnée disponible
Inflammabilité/limite explosive :	Pas de donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Pas de donnée disponible
Pression de vapeur :	Pas de donnée disponible
Densité de vapeur :	Pas de donnée disponible
Densité :	9.0 lb/gal
Densité :	1.08
Solubilité dans l'eau :	Miscible
Solubilité dans d'autres solvants :	Pas de donnée disponible
Coefficient de partage :	Pas de donnée disponible
Température d'auto-inflammation:	Pas de donnée disponible
Température de décomposition:	Pas de donnée disponible
Viscosité (cinématique	Pas de donnée disponible

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :14/01/2020

PCP#33580

Page 4 de 10

/dynamique :

Propriétés explosives : Pas de donnée disponible

Propriétés  
comburantes : Pas de donnée disponible

Masse moléculaire : Pas de donnée disponible

Masse volumique  
apparente : Pas de donnée disponible**10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité: Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique : Stable dans les conditions d'entreposage recommandées

Possibilité de réactions  
dangereuses: Aucun dans des conditions normales de traitement.Polymérisation  
dangereuse : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles

Matières incompatibles Agents oxydants forts.

Produits de  
Décomposition Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Chlorure d'hydrogène. Fluorure  
Dangereux : d'hydrogène. Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Oxydes de soufre.**11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES**DL50 orale : 4077 mg/kg (rat)  
DL50 épidermique : > 4000 mg/kg (rat)  
CL50 par inhalation : > 6.31 mg/l 4 heures (rat)  
Lésions oculaires  
graves/irritation  
oculaire: Légèrement irritant.  
Corrosion cutanée/irritation  
cutanée : Légèrement irritant (lapin).  
Sensibilisation : Non sensibilisant

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Naphtha (petroleum), heavy aromatic (64742-94-5)	300-2000 mg/kg	> 2 mL/kg ( Rabbit )	>5,2 mg/L
2-Methylnaphthalene (91-57-6)	= 1630 mg/kg ( Rat )		
1-Methylnaphthalene (90-12-0)	= 1840 mg/kg ( Rat )		
n-Butanol (71-36-3)	= 700 mg/kg ( Rat ) = 790 mg/kg ( Rat )	= 3400 mg/kg ( Rabbit ) = 3402 mg/kg ( Rabbit )	> 8000 ppm ( Rat ) 4 h
Naphtalène (91-20-3)	= 1110 mg/kg ( Rat ) = 490 mg/kg ( Rat )	= 1120 mg/kg ( Rabbit ) > 20 g/kg ( Rabbit )	> 340 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h

Données sur les effets  
toxicologiques/Symptômes : Les signes de toxicité dans les animaux de laboratoire ont inclus mydriasis, cyanosis, l'ataxie, dyspnea, lacrimation, et la diarrhée.**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :14/01/2020

PCP#33580

Page 5 de 10

**Toxicité chronique:** Causa la exposición neurotoxicidad a largo plazo (temblores en el cuerpo, disminución de la actividad motora), disminución del peso corporal y el aumento de peso del hígado y el bazo.

**Mutagenicidad :** Pas génotoxique dans les études de laboratoire.

**Cancérogénicité :** Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales. Des études d'inhalation d'une durée de 2 ans réalisées par le Programme national de toxicologie (NTP) n'ont pas apporté la preuve de l'activité carcinogène du naphthalène sur les souris mâles, mais il y avait des éléments de preuve de l'activité carcinogène chez les souris femelles et une preuve certaine de l'activité carcinogène chez les rats, mâles et femelles.

**Effets neurologiques :** Non neurotoxique.

**Toxicité pour la reproduction**  
**Toxicité pour le développement :** Pas de toxicité pour la reproduction.  
 Absence de tératogénicité chez les animaux.

**STOT exposition unique :** Non classé.

**STOT exposition répétée :** Non classé.

**Danger par aspiration :** Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Le vomissement survenant après ingestion de ce produit peut entraîner une aspiration d'hydrocarbures aromatiques dans les poumons, ce qui risque de provoquer un oedème mortel du poumon.

Chemical name	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Naphtalène 91-20-3	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X

ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)  
 A3 - Animal Carcinogen  
 IARC (International Agency for Research on Cancer)  
 Group 2B - Possibly Carcinogenic to Humans  
 NTP (National Toxicology Program)  
 Reasonably Anticipated - Reasonably Anticipated to be a Human Carcinogen  
 OSHA (Occupational Safety and Health Administration of the US Department of Labor)  
 X - Present

**12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité :

Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
	72 h EC50	Algues	0.012	mg/l
	96 h LC50	Poissons	1.6	mg/l
	48 h LC50	Daphnie	>9.8	mg/l
	96 h CSEO	Algues	1.0	µg/l
	21 d NOEC	Poissons	0.0187	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.22	mg/l

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	72 h EC50: = 2,5 mg/L (Skeletonema costatum)	96 h LC50: = 1740 mg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: = 19 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 2,34 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50: = 41 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50: =	48 h EC50: = 0,95 mg/L (Daphnia magna)

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :14/01/2020

PCP#33580

Page 6 de 10

		45 mg/L (Pimephales promelas) flow-through	
n-Butanol 71-36-3	72 h EC50: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus) 96 h EC50: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	96 h LC50: 100000 - 500000 µg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: 1730 - 1910 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 1740 mg/L (Pimephales promelas) flow-through 96 h LC50: = 1910000 µg/L (Pimephales promelas) static	48 h EC50: 1897 - 2072 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 1983 mg/L (Daphnia magna)
Naphtalène 91-20-3	72 h EC50: = 0.4 mg/L (Skeletonema costatum)	96 h LC50: 0.91 - 2.82 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: 5.74 - 6.44 mg/L (Pimephales promelas) flow-through 96 h LC50: = 1.6 mg/L (Oncorhynchus mykiss) flow-through 96 h LC50: = 1.99 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 31.0265 mg/L (Lepomis macrochirus) static	48 h EC50: 1.09 - 3.4 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 1.96 mg/L (Daphnia magna) Flow through 48 h LC50: = 2.16 mg/L (Daphnia magna)

Persistence et dégradation : Non persistant. Facilement hydrolysés. Ne se biodégrade pas facilement.  
 Bioaccumulation : La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.  
 Mobilité : Mobilité dans le sol: Non pertinent

### 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rappelez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne pas réutiliser ou remplir ce conteneur.

### 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

#### DOT

Non réglementé pour le transport si expédiés dans les emballages en non-*vrac*. Le classement ci-dessous se rapporte à l'envoi dans un emballage en *vrac*.

N° ID/ONU

UN3082

Nom officiel d'expédition

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone- éthyle)

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 14/01/2020

PCP#33580

Page 7 de 10

Clase de danger 9  
 Groupe d'emballage III  
 Quantité à déclarer (RQ) Naphtalene (100lb)  
 Polluant marin Carfentrazone-éthyle.  
 Désignation UN3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (Carfentrazone-éthyle), 9, III, polluant marin

**TMD**

Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

N° ID/ONU UN3082  
 Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone- éthyle)

Clase de danger 9  
 Groupe d'emballage III  
 Polluant marin Carfentrazone- éthyle.  
 Désignation UN3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (Carfentrazone-éthyle), 9, III, polluant marin

**ICAO/IATA**

N° ID/ONU UN3082  
 Clase de danger 9  
 Groupe d'emballage III  
 Désignation UN3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (Carfentrazone-éthyle), 9, III, polluant marin

**IMDG/IMO**

N° ID/ONU UN3082  
 Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone- éthyle)

Clase de danger 9  
 Groupe d'emballage III  
 EmS No. F-A, S-F  
 Polluant marin Carfentrazone- éthyle  
 Désignation UN3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (Carfentrazone-éthyle), 9, III, polluant marin

**15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION****Règlements fédéraux aux États-Unis****SARA 313**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	13 - Valeurs de seuil %
n-Butanol - 71-36-3	71-36-3	1-5	1.0
Naphtalène - 91-20-3	91-20-3	0.1-1	0.1

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Danger aigu pour la santé Oui  
 Danger chronique pour la santé Oui  
 Risque d'incendie Oui  
 Risque de décompression soudaine Non

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :14/01/2020

PCP#33580

Page 8 de 10



**Danger de réaction** Non

#### Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Naphtalène 91-20-3	100 lb	X	X	X

#### CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
n-Butanol 71-36-3	5000 lb 2270 kg	
Naphtalène 91-20-3	100 lb 45.4 kg	

#### FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

#### MISE EN GARDE

Nocif en cas d'ingestion, absorbé par la peau ou inhalé. Provoque une irritation modérée des yeux.  
Le carfentrazone-éthyle est très toxique pour les algues et modérément toxique pour les poissons.

### États-Unis - Réglementations des États

#### Proposition 65 de la Californie

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie
Naphtalène - 91-20-3	Carcinogen

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

#### Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
2-Methylnaphthalene 91-57-6	X		
1-Methylnaphthalene 90-12-0	X	X	X
n-Butanol 71-36-3	X	X	X
Naphtalène 91-20-3	X	X	X

#### Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	X	X	X		X	X	X	X
2-Methylnaphthalene 91-57-6	X	X	X	X	X		X	X

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :14/01/2020

PCP#33580

Page 9 de 10

Carfentrazone-éthyle 128639-02-1					X			
1-Methylnaphthalene 90-12-0	X	X	X	X	X		X	X
n-Butanol 71-36-3	X	X	X	X	X	X	X	X
Naphtalène 91-20-3	X	X	X	X	X	X	X	X

**Mexique - Classe** Risque sérieux, classe 3

Nom chimique	État cancérogène	Mexique
2-Methylnaphthalene		Mexico: TWA 0.5 ppm
1-Methylnaphthalene		Mexico: TWA 0.5 ppm
n-Butanol		Mexico: TWA 20 ppm
Naphtalène		Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 50 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 15 ppm

**CANADA**

### Déclaration SIMDUT

Ce produit a été classé en accord avec le Règlement sur les produits dangereux ( HPR ) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le HPR

**Classe de dangers du SIMDUT** B3 - Liquide combustible  
D2A - Matières très toxiques



### 16 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

NFPA : Risques pour la santé :1  
Inflammabilité : 2  
Instabilité : 0

HMIS: Risques pour la santé : 1  
Inflammabilité : 2  
Danger physique : 0

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1;  
Minimum = 0

Date de révision : 29/04/2020 (Raison: mise à jour du logo)

Avis : Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources reconnues fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :14/01/2020

PCP#33580

Page 10 de 10